

Mémoire concernant
le troisième plan d'action
visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

présenté au Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale
par quelques citoyennes et citoyens

consultation.pauvrete.2015-2016@mess.gouv.qc.ca

29 janvier 2016

Rédaction : Yv Bonnier Viger (418 955 6600)

Signataires

Alain Fréchette, Montréal, alainfrechette@gmail.com
Alain Rochon, Sherbrooke, arochon.agence05@ssss.gouv.qc.ca
André Lebel, Québec, alebel@slc.qc.ca
André Tourigny, Québec, a_tourigny@videotron.ca
Anne-Marie St-Cerny, Montréal, amstc1@gmail.com
Benoît Gingras, Saint-Michel-de-Bellechasse, Benoit.Gingras@ssss.gouv.qc.ca
Caroline Diorio, Québec, Caroline.Diorio@crchudequebec.ulaval.ca
Catherine Lefrançois, Québec, catherine.lefrancois.2@ulaval.ca
Chantal Richard, Sherbrooke, chanro@videotron.ca
Christian Fortin, Lévis, cfortin1254@gmail.com
Claire-Andrée Manuel, Lévis, claireandreemanuel@gmail.com
Clément Beaucage, Québec, clement.beucage.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca
Daniel Gagné, Val d'Or, danielgagne@ondenet.com
Danielle Laurin, Lévis, Danielle.Laurin@pha.ulaval.ca
Gilles Viger, Longueuil, gilles.viger@videotron.ca
Jacques Girard, Québec, jacques.girard@gmail.com
Jéréon Claude NTIBABAZA NIGENE, Québec, ntibabazanigene@gmail.com
Joël Macoire, Québec, Joel.Macoir@rea.ulaval.ca
Joseph Giguère, Montréal, mcnadeau4@sympatico.ca
Lady Rojas Benavente, Laval, lrojasbenavente@gmail.com
Lorraine Chartier, Lévis, loraine.chartier.1@ulaval.ca
Louis Horvath, Prévost, obiwanceleri@gmail.com
Lucie Mayer, Prévost, luciemayer@yahoo.com
Marie-Claire Nadeau, Montréal, mcnadeau4@sympatico.ca
Marie-Josée Longtin, Lévis, mj.longtin@oricom.ca
Michel Alary, Québec, michel.alary@crchudequebec.ulaval.ca
Michel Vézina, Frelighsburg, michel.vezina@fmed.ulaval.ca
Nicolas Quédiniac, Lévis, nautika51politique@hotmail.com
Nicole Binet, Val d'Or, nicolebinet@ondenet.com
Nicole Desgagnes, Rouyn-Noranda, Desgagnes.nicole@gmail.com
Patricia Dumas Bonnier, Montréal, patricia.dumas.bonnier@outlook.com
Paul Charron, Lévis, paul.charron52@hotmail.com
Pierre Viens, Neuville, pviens@videotron.ca
Slim Haddad, Québec, Slim.Haddad@fmed.ulaval.ca
Sophie Garant, Lévis, sosogarant@yahoo.ca
Stéphanie Lantagne Lopez, Québec, stefanie.lantagnelopez@gmail.com
Valérie Guillotteau, Lévis, vcguillotteau@gmail.com
Yv Bonnier Viger, Lévis et Beauceville, yv@sympatico.ca

Table des matières

Résumé.....	4
L'évolution de la pauvreté au Québec depuis le début du siècle.....	5
Comment aborder les inégalités de revenus ? Le revenu de citoyenneté	7
Conclusion	15

Résumé

Depuis la promulgation de la Loi sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la stratégie mise en place et les deux premiers plans d'action quinquennaux, la situation de la pauvreté n'a pas vraiment changé. C'est ce que révèlent les indicateurs choisis par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

Si on veut progresser, le troisième plan d'action doit s'appuyer sur de nouvelles bases. Nous proposons donc de régler définitivement le déterminant majeur de la pauvreté et de l'exclusion sociale : l'insuffisance de revenus. Nous proposons d'adopter une mesure structurelle comme l'allocation universelle que nous appellerons ici revenu de citoyenneté. Ce mémoire invite à réfléchir sur quelques pistes pour mettre en œuvre cette transformation de notre économie. Ce devrait être l'orientation principale du troisième plan d'action. Inscrites dans ce nouveau paradigme, les autres mesures pourront donc se concentrer sur les autres déterminants de la pauvreté et de l'exclusion sans être continuellement freinées par l'insuffisance de ressources matérielles.

Ce mémoire se veut donc complémentaire à tous les autres qui sont déposés. Il se concentre sur le changement de paradigme qu'apportera le revenu de citoyenneté.

L'évolution de la pauvreté au Québec depuis le début du siècle

La loi 7 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, promulguée en 2002, définit la pauvreté comme « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société. »¹

Il est clairement démontré que cette privation a des impacts négatifs considérables sur la santé et le bien-être, non seulement des personnes en situations de pauvreté mais aussi des collectivités qui abritent ces personnes.² La loi elle-même en fait état dans son préambule : « ... les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale freinent le développement économique et social de la société québécoise dans son ensemble et menacent sa cohésion et son équilibre »³.

« Dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, cinq buts avaient été déterminés :

- promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard;
- améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement;
- réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale;
- favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société;
- développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. »⁴

En 2014, le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale a produit un rapport intitulé « Résultats des actions menées dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - 2002-2013 »⁵. Ce rapport, construit autour des cinq buts

¹ Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_7/L7.html, consulté le 23/12/2015.

² Comblent le fossé en une génération http://www.who.int/social_determinants/thecommission/finalreport/fr/, consulté le 22/12/2015

³ Loi... ibidem, Préambule

⁴ Résultats des actions menées dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - 2002-2013, Rapport du ministre de l'emploi et de la solidarité sociale en vertu de l'article 58 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ISBN (pdf) 978-2-550-71787-4, novembre 2014, http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_lutte_pauvrete_R58_rapport_ministre2014.pdf, consulté le 22/12/2015

⁵ Résultats des actions menées dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - 2002-2013, Rapport du ministre de l'emploi et de la solidarité sociale en vertu de l'article 58 de la Loi visant à lutter

de la loi et du plan stratégique découlant de la loi, démontre, en résumé, que malgré toutes les actions mises en œuvre, la pauvreté et l'exclusion sociale n'ont pas reculé au Québec durant cette période.

Le rapport du ministère nous énumère beaucoup de programmes qui ont été mis en œuvre pour atteindre ces buts. Par exemple :

- Le Soutien aux enfants
- L'indexation des prestations d'assistance sociale
 - Aide sociale
 - Solidarité sociale
 - Programme alternative jeunesse
- Le crédit d'impôt pour la solidarité
- La révision annuelle du salaire minimum
- Les primes au travail et le Pacte pour l'emploi
- La stratégie Tous pour l'emploi
- Le Pacte pour l'emploi Plus
- Un service public d'emploi efficace
- La lutte à l'insécurité alimentaire
- La promotion des saines habitudes de vie
- Le logement social et abordable
- La lutte contre l'itinérance
- Le transport collectif
- La Stratégie énergétique du Québec
- Le développement durable
- Etc.

Mais les résultats de tous ces programmes sont décevants. « De 2003 à 2011, le taux de faible revenu de l'ensemble des personnes selon la MPC varie peu, passant de 10,2 % en 2003 à 10,7 % en 2011, ce qui représente une hausse de 0,5 point de pourcentage. »⁶ Toutes ces mesures inscrites dans les deux premiers plans d'action ont coûté au moins 11,6 milliards de dollars.⁷ Devons-nous poursuivre dans la même veine ?

Pour changer le paradigme et aborder de front ce problème, nous proposons de remplacer toutes les aides économiques par un seul programme de revenu de citoyenneté basé sur la Mesure du panier de consommation et une modification de la fiscalité.

contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ISBN (pdf) 978-2-550-71787-4, novembre 2014, http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_lutte_pauvrete_R58_rapport_ministre2014.pdf, consulté le 22/12/2015

⁶ Rapport... ibidem, p. 31

⁷ Rapport... ibidem, p. 58

Comment aborder les inégalités de revenus ? Le revenu de citoyenneté

La loi définit la pauvreté comme une condition qui résulte d'une privation. Sur le plan matériel, il serait assez facile d'aménager les règles de notre système économique pour que personne ne soit privé a priori de ses besoins de base. Nous pourrions convenir que chaque personne qui habite le Québec reçoive automatiquement, sans aucune condition, un revenu de base⁸. Ce revenu serait d'un montant équivalent à la Mesure du panier de consommation (MPC)⁹, que chaque personne recevrait sur une base régulière, depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Cette allocation de base viendrait remplacer toutes les mesures et programmes qui visent à soutenir le revenu dans notre société.

« Les seuils de la MPC sont basés sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base pour différentes villes et tailles d'agglomération. Ils comprennent la nourriture, l'habillement, le logement avec les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des électroménagers, les frais de transports en commun et autres biens et services de base. En somme, le taux de faible revenu, selon cette mesure, décrit le coût minimum des biens et des services de base que chaque personne a besoin pour vivre. Il est l'indicateur de faible revenu recommandé par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)¹⁰. »¹¹

Sur le plan économique, cette proposition est réalisable au Québec. En effet, « Le produit intérieur brut (PIB) du Québec est d'environ 363 milliards de dollars canadiens. Quant à son PIB par habitant, il est de 44 499 \$. »¹² Une allocation universelle basée sur le MPC, irait chercher environ le tiers de cette somme¹³.

En principe, si la richesse collective était distribuée équitablement, il n'y aurait pas de pauvreté matérielle au Québec. Mais la comparaison entre la progression du PIB par habitant et le revenu médian prouve bien que cette équité n'existe pas.¹⁴

⁸ François Blais, Un revenu garanti pour tous, Boréai, 2001, p. 23

⁹ Institut de la statistique du Québec et Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale, Gouvernement du Québec, 2005

¹⁰ <http://www.mess.gouv.qc.ca/cepe/>, consulté le 22/12/2015

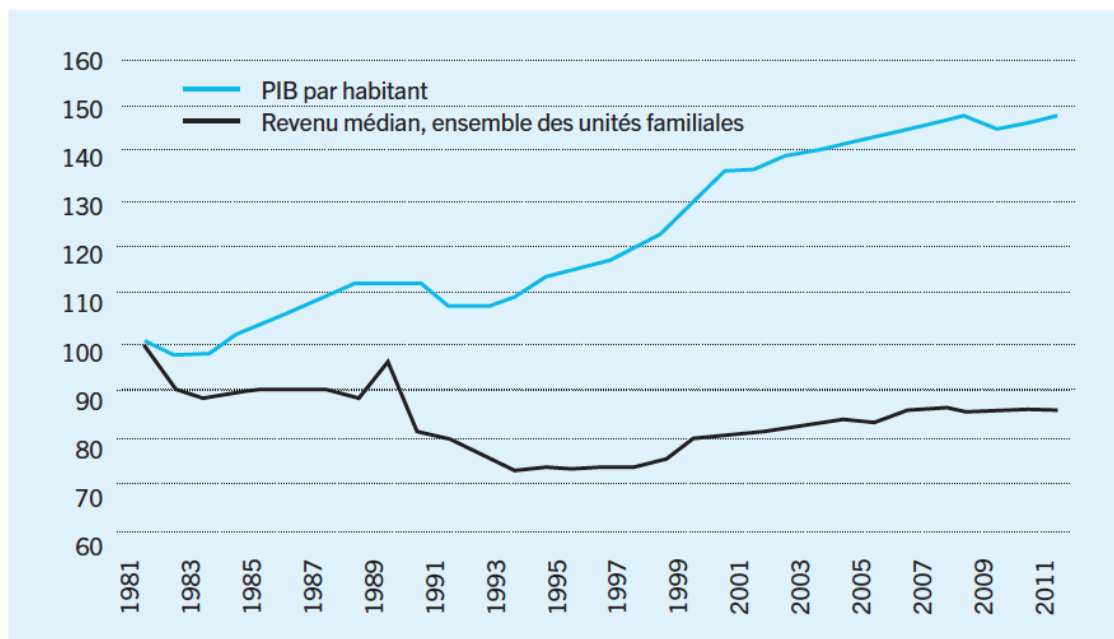
¹¹ Shelley-Rose Hyppolite, Prochain plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, Mémoire des membres du Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine de l'Université Laval, janvier 2016

¹² Portail Québec, Économie, <http://www.gouv.qc.ca/fr/LeQuebec/Pages/Économie.aspx>, consulté le 15/12/21.

¹³ Labrie, Vivian, La Mesure du panier de consommation et les seuils de faible revenu, Collectif pour un Québec sans pauvreté – Version du 30 octobre 2014

¹⁴ L'état du Québec 2015, INM/Del Busso 2015, p. 265

Indices comparatifs du PIB par habitant et du revenu médian avant impôt au Québec, base 100 en 1981, 1981-2011



Source: Statistique Canada, tableaux CANSIM 202-0203, 384-0038 et 051-0010. Compilation par Nicolas Zorn.

Tous n'ont pas accès également à cette richesse comme le montre aussi le tableau suivant.

Revenu disponible moyen par quintile, personnes de 16 ans et plus, Québec, 2011¹⁵

	Quintile inférieur (\$)	Deuxième quintile (\$)	Troisième quintile (\$)	Quatrième quintile (\$)	Quintile supérieur (\$)
Femmes	4 206	13 929	21 413	32 276	55 529
Hommes	6 124	18 856	29 421	41 410	75 785
Moins de 25 ans	465	4 595	9 779	15 553	28 675
25 à 44 ans	9 266	23 106	32 338	42 328	67 018
45 à 64 ans	5 263	18 414	29 897	42 165	77 262
65 ans et plus	9 957	16 308	19 833	27 265	53 477
Secondaire ou moins	3 262	12 509	19 259	27 896	48 955
Collégial	8 011	19 980	29 440	38 939	63 664

¹⁵ Le portail d'information sur l'économie du Québec d'aujourd'hui, http://qe.cirano.qc.ca/tab/theme/revenus_et_inegalites/repartition_du_revenu/revenu_disponible_moyen_par_quintile_personnes, consulté le 15/12/21

Universitaire	8 112	27 323	40 892	53 131	97 080
Employés du secteur public	17 248	33 645	43 420	52 926	74 269
Employés du secteur privé	8 578	20 173	29 232	39 366	68 724
Ensemble des personnes	5 037	15 895	25 182	36 897	66 274

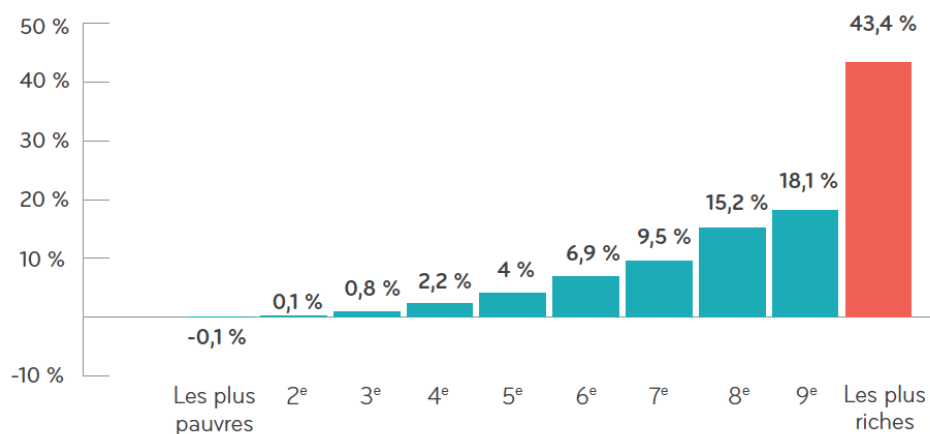
Mis à jour le 1er mai 2014

Lorsque l'on tient compte des actifs les inégalités sont encore plus impressionnantes.

<https://www.youtube.com/watch?v=pSSV7b4HOhg&feature=youtu.be>¹⁶

Au Canada, « La valeur nette médiane des 10 % les plus riches était de 2 103 200 \$ en 2012. Ce chiffre a augmenté de 620 600 \$ (41,9 %) depuis 2005. Par comparaison, la valeur nette médiane des 10 % les plus pauvres était de -5 100 \$¹⁷ en 2012, une diminution de plus de 150 % par rapport à une valeur de -2 000 \$ en 2005. »¹⁸

DISTRIBUTION DE LA RICHESSE AU QUÉBEC PAR DÉCILE, 2012



Actuellement, une personne qui travaille à temps plein au salaire minimum (10,55\$ depuis mai 2015) gagne environ 22 000\$ par année. Selon le MPC (base 2011), en 2013 il fallait environ 17 000\$ pour survivre au Québec. Le salaire minimum couvre donc ce

¹⁶ consulté le 15/12/21

¹⁷ (plus de dettes que d'actif)

¹⁸ LES NANTIS ET LES DÉMUNIS, L'inégalité profonde et obstinée au Canada, Institut Broadbent, Septembre 2014, https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/broadbent/pages/616/attachments/original/1431365978/Les_Nantis_et_les_démunis.pdf?1431365978, consulté le 15/12/21

besoin. Mais il ne suffit pas à un ménage de deux personnes (24 500\$) et encore moins à un ménage de 4 personnes (34 700\$).

« De 2003 à 2011, le taux de faible revenu de l'ensemble des personnes selon la MPC varie peu, passant de 10,2 % en 2003 à 10,7 % en 2011. »¹⁹

« Dans l'ensemble du Québec, le taux de faible revenu chez les personnes seules est passé de 22,8 % à 27,1 % entre 2003 et 2011. Il a augmenté dans toutes les catégories d'âge et pour les deux sexes. Si l'ensemble des hommes seuls de 18 ans et plus (24,3 %) avaient un taux de faible revenu supérieur à celui des femmes seules (21,4 %) en 2003, les deux groupes affichaient le même taux de faible revenu en 2011, soit environ 27 %. De 2003 à 2011, selon la MPC, la part occupée par le groupe des personnes seules à faible revenu dans l'ensemble des unités familiales à faible revenu est passée de 36,9 % à 43 %. »²⁰

Taux de faible revenu d'après la Mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), pour les personnes et les personnes dans des unités familiales¹, selon l'âge, le sexe et le type d'unité familiale, Québec, 2002-2011

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Toutes les personnes	10,8	10,2	9,1	10,4	9,7	8,3	9,9	9,6	10,1	10,7
Personnes de moins de 18 ans	11,6	9,8	8,3	9,3	9,2	6,7	9,3	9,1	8,8	10,7
Personnes de 18 à 64 ans	12,0	11,8	10,8	12,2	11,4	10,1	11,5	10,7	11,4	11,9
Personnes de 65 ans et plus	3,5*	1,9*	1,5*	2,9*	2,3*	2,3*	3,0*	5,0	6,2	5,6
Hommes	10,0	10,0	9,3	10,1	9,6	8,1	9,5	9,6	10,5	10,6
Hommes, moins de 18 ans	12,6	10,5	9,4	9,1	8,9*	7,1*	9,8*	9,6*	9,5*	11,3*
Hommes, 18 à 64 ans	10,2	11,2	10,6	11,9	11,2	9,5	10,8	10,7	11,9	11,7
Hommes, 65 ans et plus	3,4*	1,0*	1,4*	1,7*	2,2*	2,1*	2,6*	3,5*	5,2*	4,6*
Femmes	11,7	10,4	8,9	10,7	9,9	8,6	10,2	9,6	9,8	10,8
Femmes, moins de 18 ans	10,7	9,1	7,2	9,6*	9,5*	6,4*	8,9*	8,5*	8,0*	10,1*
Femmes, 18 à 64 ans	13,7	12,5	11,0	12,6	11,7	10,7	12,3	10,6	10,9	12,2
Femmes, 65 ans et plus	3,7*	2,5*	1,6*	3,8*	2,4*	2,4*	3,2*	6,3*	7,1*	6,3*
Personnes seules	23,2	22,8	23,2	26,1	24,5	23,3	24,3	27,1	26,6	27,1
Personnes seules, hommes	21,8	24,3	25,9	28,0	27,6	24,9	23,0	27,3	28,1	27,0
Personnes seules, femmes	24,4	21,4	20,5	24,2	21,7	21,9	25,7	26,8	25,0	27,1
Personnes seules, personnes âgées	5,5*	2,7*	2,5*	5,3*	5,4*	4,1*	6,6*	13,1*	13,2*	12,5*
Personnes seules, hommes âgés	5,7*	1,6*	3,4*	2,3*	8,4*	3,6*	8,8*	13,6*	13,3*	7,8*
Personnes seules, femmes âgées	5,4*	3,1*	2,1*	6,3*	4,2*	4,3*	5,7*	12,9*	13,1*	14,7*
Personnes seules, moins de 65 ans	29,3	29,6	30,2	33,0	31,3	30,5	31,1	32,1	31,8	32,6
Personnes seules, hommes, moins de 65 ans	24,5	27,9	29,6	32,0	31,0	29,0	25,8	29,6	31,1	30,8
Personnes seules, femmes, moins de 65 ans	35,0	31,8	31,0	34,4	31,6	32,3	38,8	36,1	32,7	35,3
Personnes dans les familles économiques, deux personnes ou plus	8,5	7,7	6,3	7,2	6,8	5,3	7,0	6,0	6,8	7,4
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	6,1*	5,3*	4,4*	5,3*	5,8*	3,2*	6,0*	4,4*	5,0*	5,3*
Personnes dans les familles monoparentales	32,4	29,5	23,6	22,8	22,0*	18,9*	20,0	23,3	24,5	28,9
Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête	14,8*	11,6*	11,2*	9,4*	7,9*	12,9*	10,9*	11,6*	17,5*	14,4*
Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête	37,3	34,2	27,5	26,9	26,5*	20,9*	22,9*	26,1	25,9	33,0

1. Unités familiales: Personnes seules et familles économiques de deux personnes ou plus au sens de Statistique Canada.

Note : * À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : Statistique Canada, *Le revenu au Canada, 1976 à 2011*, juin 2013.

¹⁹ Consultation publique Solidarité et Inclusion sociale, http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/GD_Cahier_consultation_publicque_General.pdf, consulté le 15/12/22

²⁰ Consultation, ibidem

En résumé, le taux de faible revenu des personnes dans des unités familiales basé sur la mesure du panier de consommation a connu une amélioration en 2007 mais, en gros, il est resté au même niveau depuis 2002. Donc, les mesures mises en place depuis la promulgation de la loi n'ont pas donné les résultats escomptés. Il faut envisager une autre avenue.

« Revenu minimum garanti, revenu de citoyenneté, allocation universelle, revenu d'existence... L'idée d'assurer un revenu inconditionnel de base à l'ensemble de la population porte plusieurs noms. »²¹ Cette idée n'est pas nouvelle. Dès le XVI^e siècle, « dans son Utopie, Thomas More suggère qu'au lieu de pendre les voleurs pour essayer de réduire les larcins, il serait plus efficace de régler le problème à sa source, soit d'éliminer le besoin de voler pour se nourrir en donnant les moyens de subsistance à tous et toutes »²². Par la suite, Thomas Paine, Lord Beveridge, Milton Friedman, et, plus près de nous, Marie-Pierre Boucher, Philippe Van Parijs et François Blais, entre autres, ont approfondi la question.^{23, 24}

Typiquement, un revenu de base présente certaines caractéristiques²⁵ :

Admissibilité

« Les programmes de revenu minimum garanti s'inscrivent tous dans une logique où l'ensemble de la population est admissible ... Dans la forme optimale du programme, il suffit d'habiter le territoire pour avoir automatiquement droit aux prestations. »

Unité de base

Les prestations pourraient être versées à toutes les personnes, aux familles ou aux adultes en âge de travailler. Cependant, « ... plus généralement, chaque individu a droit au même montant, peu importe son âge ou ses besoins. »

Examen préalable

« Pour plusieurs programmes d'assistance de dernier recours, les personnes qui souhaitent recevoir une aide financière doivent d'abord passer un « test » économique pour vérifier leur admissibilité au programme. ... Dans le cas des différentes incarnations du revenu minimum garanti, aucun examen préalable n'est habituellement demandé sur les avoirs. ... Par contre, dans certains programmes, la prestation supplémentaire est versée en fonction de l'argent gagné pendant la période de référence, afin de compléter les revenus de façon à atteindre un seuil minimum déterminé. »

²¹ Eve-Lyne Couturier, Revenu minimum garanti : trois études de cas, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, avril 2013, http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/IRIS-brochure-Revenu-Minimum_WEB.pdf, consulté le 15/1/5, p. 1

²² Eve-Lyne... ibidem, p. 3

²³ Eve-Lyne... ibidem, p. 3, 5 et 9

²⁴ History of basic income, BIEN, www.basicincome.org/basic-income/history/, consulté le 15/1/14

²⁵ Eve-Lyne... ibidem, p. 6

Prestation

« Dans les programmes de revenu minimum garanti, les prestations sont toujours versées sous forme monétaire. ... Avec la mise en place d'un revenu de base, les services publics sont généralement maintenus au même niveau ou améliorés. ... Les montants sont généralement uniformes et sont versés chaque année, chaque mois ou plus fréquemment. Un ménage, même constitué d'une seule personne, devrait idéalement disposer de moyens de subsistance à l'aide de cette prestation. »

Financement

« Pour plusieurs, le financement d'un revenu minimum garanti devrait se faire par l'impôt. Les prestations seraient alors imposables et la fiscalité s'exercerait de manière progressive selon les revenus, incluant le revenu de base. Dans d'autres cas, c'est par l'exploitation de ressources communes que l'on arrive à accumuler l'argent à redistribuer, ou alors en créant de nouvelles taxes. Certains soulignent que l'abolition de plusieurs programmes sociaux permettra de dégager assez d'argent sans faire de modifications importante au système, ou encore que le programme aurait des effets bénéfiques sur d'autres coûts sociaux et permettrait ainsi des économies supplémentaires. »

Le concept est peut-être contre-intuitif dans nos sociétés. Ce qui expliquerait qu'il n'ait jamais été implanté à large échelle malgré les bénéfices théoriques qu'on lui prête. En effet, le revenu a une charge émotive identitaire extrêmement forte pour les personnes dans nos sociétés capitalistes. On s'imagine que les gens qui ont les ressources suffisantes pour se nourrir, se vêtir, se loger, se transporter et communiquer avec les autres, perdent ainsi toute motivation au travail. Cette pensée est strictement linéaire et assume que la motivation pour le travail vient essentiellement du revenu qu'on en tire. Or de très nombreux contre-exemples invalident cette idée. On a qu'à penser à l'ardeur qu'une foule de bénévoles mettent dans leurs activités pour s'en convaincre. Par ailleurs, on a de trop nombreux exemples de fraudes, de corruption et laisser-aller parmi celles et ceux qui ont pourtant des revenus faramineux. C'est probablement que que la participation au marché du travail est en soi une source de valorisation et un espace de socialisation.

On s'imagine aussi que d'assurer les besoins de base à tous les citoyens et citoyennes peut appauvrir l'économie. Or l'économie est fondée d'abord sur la satisfaction des besoins incompressibles que sont se nourrir, se vêtir, se loger, se transporter et communiquer avec les autres. En réalité, une société qui assure les besoins de base de ses membres investit plutôt massivement dans son économie domestique. En réalité, on pourrait montrer qu'une société qui investit dans une allocation universelle qui garantit les besoins de base de ses citoyens se prémunit contre les effets des cycles économiques qui induisent régulièrement des crises. En effet, en consacrant une part

importante du PIB à la production des biens et services de base, on induit une stabilité dans la croissance liée à la croissance démographique.

Trop peu d'expériences d'application du revenu minimal garanti ont eu cours. Mais les quelques expériences que l'on peut recenser (Otjivero et Omitara, Namibie, 2008–2009, Alaska Permanent Fund et le Mincome, Manitoba, Canada, 1974–1978, par exemple), malgré des approches très différentes et des contextes disparates, donnent des résultats étonnamment semblables.

Otjivero et Omitara est une brève expérience d'allocation universelle modeste aux personnes de moins de 60 ans, volontaires pour participer au projet. Alaska Permanent Fund est une rente pétrolière variable distribuée à tous les habitants de l'Alaska depuis environ 30 ans. Le Mincome s'adresse à des volontaires de la ville de Dauphin qui bénéficient d'un impôt négatif pendant quelques années.

Les leçons tirées de ces trois expériences sont que, pour les gens qui reçoivent une allocation, on note une :

- Augmentation de l'incitation au travail,
- Incitation à poursuivre des études,
- Diminution des taux d'hospitalisation, d'accidents, de santé mentale et de maladies infantiles,
- Diminution de la malnutrition
- Diminution des taux de criminalité
- Rétention et attraction de populations
- Augmentation de la consommation
- Augmentation de la cohésion sociale

Plusieurs pays ont songé à un moment ou l'autre à mettre en place une forme d'allocation universelle. Sous Nixon, en 1970, le Congrès avait adopté une législation en ce sens, bloquée ensuite par le Sénat (Family Assistance Plan)²⁶. La Finlande s'engage aujourd'hui sur cette voie^{27, 28, 29}. Au moment d'écrire ces lignes, le projet de loi Finlandais n'a pas encore été déposé. Mais on croit savoir qu'il commencera par une phase pilote dans un territoire donné.

²⁶ History... ibidem, p. 25

²⁷ Basic income: how Finland plans to implement the first nation-wide project in the EU, Finland Politics, file:///private/var/folders/91/09fq5d96yd82klbzfvlfllr0000gp/T/c...ide%20project%20in%20the%20EU%20C%AD%20Finland%20Politics.html, consulté le 15/1/15

²⁸ En Finlande, travailler pourrait devenir un choix, Le Figaro.fr, <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/07/25/20002-20150725ARTFIG00001-en-finlande-travailler-pourrait-devenir-un-choix.php>, consulté le 15/12/22

²⁹ DAVID J. CORD, Is Finland ready for a basic income?, HELSINKI TIMES <http://www.helsinkitimes.fi/business/11243-is-finland-ready-for-a-basic-income-2.html?tmpl=component&print=1&layout=default&page=>, consulté le 15/12/22

L'allocation universelle de base engendre aussi un changement culturel majeur. Elle incarne dans la réalité les principes des diverses chartes des droits de l'homme^{30, 31, 32}. Elle s'inscrit dans une vision de l'humanité où chaque personne participe au bonheur des autres.³³ Elle respecte tous les cheminements particuliers. Elle s'oppose au modèle qui veut que les gens aient besoin de souffrir de la faim pour être motivé à travailler et à contribuer à la vie de la société. L'allocation de base valorise toutes les autres formes de travail non rémunéré qui occupent la grande majorité de la population (bénévolat, soins des enfants, des personnes non autonomes ou en perte d'autonomie, les arts, les activités spirituelles, les études, etc.) Ce changement culturel est en phase avec le changement des modes de production que nous connaissons désormais.

Dans les sociétés industrialisées, environ 40% de la population tire son revenu du travail rémunéré ; 20% sont des enfants, 30% vivent de rentes, pensions et autres allocations ou font du bénévolat auprès des enfants, de personnes en perte d'autonomie, etc. ; enfin 10% vivent de l'aide sociale ou d'autres allocations de dernier recours. Bien que nous touchions tous un revenu, environ 10% d'entre nous se retrouvent, bon an mal an avec un revenu insuffisant pour se nourrir, se loger, se vêtir, se transporter et communiquer. Notre système de redistribution de la richesse est inéquitable, compliqué et favorise la ségrégation et l'exclusion. Il s'en suit des maladies et des problèmes sociaux qui nous coûtent finalement très cher.

À l'aube d'une quatrième révolution industrielle, alors que l'insertion du numérique dans le monde du travail permet une plus grande contribution des machines, le champ du travail rémunéré se rétrécit³⁴. Or les machines qui créent la richesse n'ont pas de revenus que l'on peut imposer. Tout comme l'allocation universelle de base permettrait de se débarrasser de tous les efforts considérables et improductifs que requièrent tous les contrôles des programmes que nous mettons en place actuellement pour soutenir le revenu, la fiscalité à développer dans ce contexte pourrait être simplifiée. Il est notoire que l'imposition du revenu favorise le travail au noir et que les personnes qui ont les plus hauts revenus ont les moyens (souvent déductibles d'impôt) de mettre en œuvre tous les échappatoires possibles. Dans un contexte où tout le monde recevrait un revenu de citoyenneté, on peut montrer que la taxe à la consommation perd son caractère régressif. Une avenue serait donc de recentrer la fiscalité autour de l'impôt sur la consommation plutôt que l'impôt sur le revenu³⁵. Ce n'est pas l'objet d'un

³⁰ Organisation des Nations unies, Déclaration des droits de l'homme, 1948, <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>, consulté le 16/1/23

³¹ Charte canadienne des droits et libertés, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>, consulté le 16/1/23

³² Assemblée nationale du Québec, Charte des droits et des libertés, 1975, http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM, consulté le 16/1/23

³³ Légende soufie, <https://www.youtube.com/watch?v=aAzTbaLLvt0>

³⁴ World Economic Forum, The Future of Jobs, Employment, Skills and Workforce Strategy for the Fourth Industrial Revolution, 2016, http://www3.weforum.org/docs/WEF_Future_of_Jobs.pdf, consulté le 16/1/24

³⁵ Revenu de base, version française, <https://www.youtube.com/watch?v=-cwdVDcm-Z0>, consulté le 16/1/18

mémoire comme celui-ci que de le démontrer. Il suffit de savoir que des modèles, pour repenser la fiscalité basée sur la consommation plutôt que sur le revenu, existent³⁶.

Nous proposons que les études nécessaires pour faire cette transition au Québec fasse l'objet du chantier principal du troisième plan d'action visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ainsi, personne ne sera privé des ressources nécessaires pour garantir son autonomie économique et sa participation à la société.

Conclusion

Le message principal de ce mémoire est que, étant donné que les indicateurs de pauvreté et d'exclusion n'ont pas bougé au cours des deux derniers plans d'action, le troisième plan doit s'inscrire dans un paradigme différent. Nous proposons que le pivot de ce nouveau paradigme soit le revenu de citoyenneté. Ce revenu assurerait les besoins économiques de base des citoyennes et citoyens du Québec.

Inscrit dans ce nouveau paradigme, les cinq orientations du troisième plan d'action prendront une couleur différente. L'accent pourra être mis sur le soutien aux personnes handicapées, le renforcement des compétences des personnes, des familles et des communautés, sur les environnements favorables et une réforme de la fiscalité cohérente.

Depuis la promulgation de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il y a unanimité au Québec sur l'importance de cette lutte. Jusqu'ici on a mis en place une multitude de moyens traditionnels qui n'ont rien donné. Il est temps maintenant d'agir autrement.

³⁶ OCDE, Principes directeurs internationaux pour la TVA/TPS, 2015, <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/consommation/principes-directeurs-internationaux-tva-tps.pdf>, consulté le 16/1/24